

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Délibération du Conseil Municipal du 27 février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :
21 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLES, Jean-Marie LEYGONIE (pouvoir donné à Isabelle MORESI), Frédérique MOULIGNEAU (pouvoir donné à Diogène BATALLA), Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE et Vincent LABOURIER.

2023-02 Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer un permis de construire relatif à l'extension de l'école du Chêne

Rapporteur : Véronique BOUCHARD

Des activités périscolaires, extrascolaires et scolaires ont lieu au sein de l'école du Chêne. Les élus ont remarqué que le partage des locaux entre ces différentes activités nécessitait une logistique accrue et beaucoup de manipulations liées au déplacement du matériel utilisé.

A la suite du diagnostic présenté par notre assistant à maîtrise d'ouvrage « D2P Conseil », il a été décidé d'opter pour la réalisation d'une construction neuve au sein du Parc du Chêne (versus la réhabilitation de la grange attenante à l'école).

Un cabinet d'architecte « SCP Architecture Christophe Coudeyre » a ainsi été retenu pour travailler sur ce projet d'extension, qui inclut l'aménagement de salles dédiées pour les activités extrascolaires, une crèche de 12 berceaux et un plateau libre. Ces nouveaux aménagements permettront ainsi de libérer l'espace utilisé aujourd'hui par le périscolaire et des salles de classe partagées entre les différents utilisateurs.

La construction de ce nouveau bâtiment se situera au Nord-Ouest du restaurant scolaire sur l'emprise du parking du personnel.

Ce projet a été présenté en commission générale le lundi 27 janvier 2023.
Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2023.

Isabelle MORESI souhaite connaître les réponses apportées aux questions de la commission environnement. Aymeric GIRARDON l'invite à se rapprocher de Jean-Marie LEYGONIE.

Isabelle MORESI déplore que le projet n'ait pas été présenté en commission bâtiments.

Aymeric GIRARDON explique qu'un comité de pilotage restreint avait été créé, regroupant le Maire et trois élus des commissions finances, affaires scolaires et bâtiments. Le projet a été présenté en commission générale le 23 janvier dernier. Il n'a pas compris qu'il devait présenter ce projet dans d'autres commissions. De plus, il est intervenu en commission affaires scolaires et environnement afin de répondre aux interrogations de celles-ci.

Monsieur le Maire ajoute que les membres extérieurs des commissions avaient été invités lors de la commission générale.

Isabelle MORESI souhaitait que ce projet soit porté par un groupe de travail élargi, comme cela avait été le cas lors de la première extension de l'école du Chêne en 2012.

Thomas ALESSI a le sentiment d'avoir été placé devant le fait accompli.

Aymeric GIRARDON explique que la commission bâtiments ne peut pas tout porter. Il faudrait peut-être envisager de redéfinir les limites de cette commission, centrée sur les bâtiments existants et/ou les nouveaux projets.

Florence RIUS estime que la méthode de travail serait peut-être à revoir.

Véronique BOUCHARD est consciente de n'avoir pas assez informé sa commission de l'avancée du projet et a entendu ces remarques.

Monsieur le Maire explique que les projets structurants ont été présentés en commission générale mais auraient pu être davantage travaillés en commission bâtiments.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer un permis de construire pour l'extension de l'école du Chêne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix POUR et 1 abstention (Thomas ALESSI) :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un permis de construire relatif à l'extension de l'école du Chêne ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce permis de construire.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Véronique BOUCHARD

